

Après tout, nous savons bien que l'inspecteur général des banques avait fait savoir il y a plusieurs mois au ministre des Finances qu'il existait un problème et que cette banque éprouvait des difficultés. Je soupçonne que de nombreux députés étaient au courant. J'avais moi-même appris il y a plusieurs mois de nombreuses personnes que cette banque de l'Ouest éprouvait des difficultés financières, qu'elle faisait face à de réels problèmes. La banque est ensuite allée acheter la Westlin Bank en Californie. Vu la situation précaire de cette dernière banque à l'époque, monsieur le Président, nous devons nous demander si cette décision était judicieuse. Que cachait-elle, monsieur le Président? Pourquoi une banque en difficulté irait-elle acheter une autre banque en difficulté à moins qu'il n'y ait des rapports financiers louches entre les deux à l'époque?

M. Malone: Ou bien c'était un bon placement.

M. Riis: Ou bien c'était un bon placement, comme le dit le député de Crowfoot. Cependant, je doute fort qu'il soit bien avisé d'acheter une banque qui n'est pas particulièrement solvable et qui éprouve toutes sortes de difficultés du côté des prêts. Voilà le genre de question que nous devons examiner au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Nous devons examiner toutes ces questions.

Pour terminer, monsieur le Président, je signale que nous collaborerons à contrecœur, j'imagine, avec le gouvernement pour adopter ce projet de loi afin de dissiper l'incertitude qui existe maintenant dans le monde de la finance et d'y ramener la stabilité. Bien des questions sont cependant sans réponse pour l'instant. Mes collègues voudront connaître les détails précis de cette affaire. Demain, nous aurons l'occasion d'examiner le projet de loi article par article. Nous poserons des questions très précises à ce moment-là. Pendant l'étude que fera le comité des finances, nous aurons aussi l'occasion de découvrir les dessous de toute cette affaire. Quelles conclusions faut-il en tirer sur l'efficacité de notre système bancaire, sur le rôle de banquier central du gouverneur Bouey qui est chargé d'assurer la stabilité dans le domaine bancaire, sur les moyens dont dispose l'inspecteur général des banques pour contrôler ce domaine financier très complexe et dynamique?

Je suis très heureux d'avoir pu faire ces quelques observations et je compte bien que le projet de loi sera adopté rapidement.

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, je pense que le sommet économique a été un exercice fructueux au-delà de tout ce que nous pouvons imaginer, la preuve étant qu'un porte-parole néo-démocrate recommande M. Frazee à titre de consultant.

La ministre d'État a déjà expliqué à la Chambre les sérieux motifs qui ont incité le gouvernement fédéral à participer au

Banque commerciale du Canada

sauvetage financier de la Banque Commerciale du Canada. Je voudrais maintenant ajouter mes observations à celles du ministre, car je tiens particulièrement à ce que les députés comprennent l'importance de cette banque pour l'économie de l'Ouest. S'il est normal que le gouvernement fédéral envisage des choses de cette importance dans une perspective globale, rien n'est plus cher au cœur d'un député que les intérêts de sa circonscription et de ses électeurs.

Je suis certain que mes électeurs se réjouissent avec moi de l'intérêt manifesté par le gouvernement fédéral et du plan de sauvetage qu'il nous propose aujourd'hui. Tout comme le gouvernement de Colombie-Britannique et d'Alberta, le gouvernement central a reconnu l'importante contribution au développement économique régional d'une banque dont le siège social est situé dans l'Ouest. Je pense que les députés sont au courant de la gravité de la récession économique qui a frappé l'Ouest, notamment l'Alberta et la Colombie-Britannique. Hélas, contrairement à ce que s'est passé dans l'ensemble du Canada, en Alberta et en Colombie-Britannique, la récession ne s'est pas terminée à la fin de 1982. Et dans ces deux provinces le ralentissement de la croissance et les pertes d'emplois n'ont pas encore été compensés.

Permettez-moi de vous donner quelques chiffres relativement à la situation de l'emploi. En Alberta, le nombre total de chômeurs est passé de 41,000 au début de la récession au mois d'août 1981 à 127,000 à l'issue officielle de la crise, en novembre 1982. Quinze mois plus tard, le nombre de chômeurs s'élevait à 143,000 soit un peu plus que durant la récession. La situation était encore pire en Colombie qui comptait 83,000 sans emploi. A la fin officielle de la récession, le nombre de chômeurs s'établissait à 198,000 et le mois dernier, on en dénombrait 215,000.

En somme, pendant la récession l'Alberta a perdu 48,000 emplois et 8,000 autres depuis lors. La Colombie-Britannique a retrouvé une partie des emplois supprimés pendant la récession mais, avec l'Alberta et le Nouveau-Brunswick, elle affiche un nombre moins élevé d'emplois aujourd'hui qu'au début de la récession en août 1981, soit il y a presque quatre ans.

● (1700)

Les effets ont été terribles non seulement pour les demandeurs d'emploi mais pour les entreprises également. En 1984, en Alberta comme en Colombie-Britannique, les faillites commerciales ont dépassé le nombre enregistré en 1983. Je n'ai pas besoin de rappeler aujourd'hui que les PME sont les plus gros créateurs d'emplois. C'est sur ce secteur que le gouvernement compte le plus pour fournir les emplois dont les Canadiens ont besoin.